

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 08 AVRIL 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Huit Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

22 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU, M. LABRE, Mmes DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes MANIA, PONTHEUX, M. COSSART, Mmes GORNIAC, MAAROUFI, DUBEAU.

6 POUVOIRS : Mme LECOIN, M. POCHART, Mmes LEROY, DESCAMPS, M. WAVRANT, Mme DOISY.

1 ABSENT : M. RIVIERRE,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DUBEAU.

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B Sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions :

VU le Budget Primitif 2024 équilibré en section de fonctionnement par un produit de **3 335 158 €**.

Compte-tenu de tous ces éléments et après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas augmenter les Taux communaux

Taxe d'habitation : 21,59%
Foncier Bâti : 50,99%
Foncier non bâti : 40,56%

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour Extrait conforme
Pour Extrait conforme.
Le Maire.

Envoyé en sous-préfecture le 11/04/2024
Réceptionné en sous-préfecture le 15/04/2024
Publié sur le site internet le 15/04/2024